

Avortement tardif et infanticide : des médecins et des sages-femmes témoignent

Article rédigé par *Grégor Puppinck*, le 12 juin 2015

À l'approche des débats initiés par l'European Center for Law and Justice (ECLJ) au Conseil de l'Europe sur les droits des nouveau-nés survivant à leur avortement, des médecins et des sages-femmes commencent à témoigner sur le sort de ces enfants. Le directeur de l'ECLJ appelle aux témoignages.

LE 23 JUIN prochain, le Conseil de l'Europe se prononcera sur la recevabilité de la [Pétition contre les infanticides néonataux](#), signée par plus de 200.000 personnes, qui lui demande de réaffirmer les droits à la vie et aux soins des bébés qui naissent vivants lors de leur avortement tardif. Ces enfants sont le plus souvent abandonnés à la mort sans soins puis jetés avec les déchets biologiques.

Pour empêcher ce débat, certains parlementaires prétendent que de tels faits n'existent pas. C'est pourquoi il est important que des médecins, des sages-femmes et des infirmières osent témoigner de cette réalité. L'ECLJ remettra un rapport contenant témoignages et statistiques aux députés du Conseil de l'Europe.

Adressez votre témoignage à l'ECLJ : votre anonymat sera préservé si vous le souhaitez (ecljofficiel@gmail.com).

Voici deux témoignages reçus (les noms ont été retirés):

Une sage-femme : « Dans un plateau, ou de la morphine »

"

« Sage-femme depuis bientôt neuf ans, je peux témoigner que les bébés nés d'avortement tardif (cas des ITG) sans foeticide, c'est-à-dire le plus souvent entre 20 et 24 semaines d'aménorrhée, peuvent naître vivants. L'équipe médicale est alors souvent mal à l'aise et soit met le bébé dans un plateau dans une pièce à part jusqu'à ce qu'il arrête de montrer des signes de vie, soit demande au gynécologue, anesthésiste ou pédiatre de faire une injection de morphine dans le cordon ce que certains acceptent... ou non.

Pour ma part j'ai déjà proposé à des couples concernés, si le bébé était vivant à la naissance, de poser sur le ventre de la dame pour qu'il meure dignement. Deux couples ont accepté.

J'ai récemment décidé de ne plus participer aux IVG ou ITG et d'appliquer ma clause de conscience, ce que je peux faire car je suis titulaire. Je devrai probablement quitter les services concernés, y compris la salle d'accouchement. Les contractuelles qui voudraient appliquer leur clause de conscience sont menacées de licenciement. »

"

Une étudiante en école de sage-femme : « Il naît mort s'il a de la chance »

"

« Je suis étudiante sage-femme en dernière année, et j'ai vu, au cours d'un stage dans une maternité du département Nord (59), un enfant naître vivant d'une IMG. Il était âgé de 24SA (semaines d'aménorrhée) et la sage-femme a laissé l'enfant lutter pour respirer, en le laissant seul sur la table de réanimation bébé. Il est décédé dans les 10 minutes, très affaibli par les contractions du travail (déclenché).

Nous n'avions pas vérifié les bruits du cœur pendant le travail, pour « préserver » la mère. Et la sage-femme m'avait dit que dans ces cas-là, « il naît mort s'il a de la chance, sinon... bah... on n'a pas le choix... pour les parents... »

J'ai vu un bébé lutter contre la mort, dans une indifférence totale pour sa souffrance... Une inhumanité glaçante... On en arrive à des situations d'horreur...

J'ai vu cela à 19 ans, j'en ai 22, je n'oublierai jamais... J'ai le désir de devenir médecin, pour pouvoir soigner ceux qui n'auront plus "le droit" d'être soignés... »

"

Comme tout enfant prématuré, ces enfants méritent de recevoir des soins : nous comptons sur vous !

Grégor Puppinck est directeur de l'ECLJ

En savoir plus :

[Pétition contre les infanticides néonataux](#)
